

BON DE COMMANDE



à adresser par courrier ou en main propre à :

- ACDC - Commission Qualité - Pépinière d'entreprises Chrysalis
ZI du Combal - 12300 DECAZEVILLE
- BIJOUTERIE VERNHES - 56 Rue Cayrade - 12300 DECAZEVILLE
- AUTOUR DE BÉBÉ - 33 Rue Gambetta - 12300 DECAZEVILLE

ou mail : acdecazevillecommunaute@gmail.com

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, NOUS CONTACTER AU 05 65 43 63 63

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Tél : Email :

Adresse de facturation :

Cp : Ville :

Références internes à faire figurer sur la facture :

Adresse de livraison si différente :

Cp : Ville :

COMMANDE DES CHÈQUES CADEAU

Description	Montant unitaire	Quantité	Total
Chèque cadeau Qualicado, valable 1 an	5 €		
Chèque cadeau Qualicado, valable 1 an	10 €		
Date de livraison souhaité		Montant de la commande	

PERSONNALISATION DES CHÈQUES DANS CHAQUE POCLETTE (PAS DE LOGO)

Nombre de pochette(s) :	
Nombre de chèque de 5€ par pochette	Nombre de chèque de 10€ par pochette

PERSONNALISATION DES CHÈQUES DANS CHAQUE POCLETTE (PAS DE LOGO)

Offert par (votre nom/enseigne)	
---------------------------------	--

MOYENS DE PAIEMENT

Chèque à l'ordre de ACDC - Commision Qualité

Virement bancaire

IBAN : FR76 1120 6000 2910 0133 6041 548

BIC : AGRIFRPP812

Domiciliation : Decazeville (00029)

DATE, SIGNATURE ET CACHET



UNE INITIATIVE DE



SOUTENUE PAR



CONDITION GÉNÉRALE DE VENTE QUALICADO

Les présentes conditions régissent les commandes de chèques cadeaux émis par l'association des Commerçants de Decazeville Communauté (ACDC) en partenariat avec Decazeville Communauté, passées par des particuliers ou des professionnels (entreprises, collectivités, comités d'entreprise, comités d'action sociale, associations).

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Par la signature du bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et de les avoir acceptées dans leur intégralité.

ARTICLE 2. COMMANDE

La commande est effective par la signature du bon de commande et l'apposition du cachet commercial pour les entreprises et professionnels. Toute commande est irrévocable dès sa transmission. La commande est considérée comme définitive et n'engage que si elle est impérativement accompagnée du chèque de règlement intégral.

ARTICLE 3. LIVRAISON

Votre commande est livrée directement au sein de l'entreprise. Les chèques sont sous la responsabilité du client à compter de leur remise, bordereau de livraison ou de distribution signé. La livraison est vérifiée sur place avec le référent.

ARTICLE 4. RÈGLEMENT

Tout règlement doit intervenir en totalité par chèque ou virement le jour de la commande sur la base de la valeur nominale du chèque (10 € ou 5€). Pas de frais de gestion sur cette opération. Valeur nominale non soumise à TVA. Les prix mentionnés sur le bon de commande ne donnent pas lieu à un escompte. En cas de retard de paiement il peut être décidé de suspendre la commande en cours. Le non respect des conditions de paiement ci-dessus définies, la totalité des sommes restantes dues deviendront immédiatement exigible. Le client s'engage à retourner sans délai les chèques non payés qui seraient encore en sa possession.

ARTICLES 5. PROPRIÉTÉ

La propriété des chèques livrés est réservée à QUALICADO jusqu'à complet paiement. A défaut de paiement à l'échéance, l'association ACDC se réserve le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure et le client s'engage à lui restituer les chèques non payés.

ARTICLE 6. RESPONSABILITÉ

Le refus par des commerçants d'accepter les chèques Qualicado ou autre défaillance du dit commerçant ne pourra entraîner la responsabilité de l'association ACDC, le client est informé que la liste des partenaires commerçants artisans peut faire l'objet de modifications à tout moment. L'association ne saurait être responsable dans l'hypothèse d'une perte, de vol, de destruction, de fraude ou falsification intervenant après leur livraison. L'association ACDC ne procède ni à l'échange ni à un quelconque remboursement des chèques perdus ou volés. Aucune interdiction ou opposition concernant l'acceptation d'un chèque n'est possible.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à informer les bénéficiaires que les commerçants ne sont pas tenus de rembourser les articles réglés totalement ou partiellement avec les chèques Qualicado. Le client s'engage à respecter la réglementation en vigueur aux chèques cadeaux, notamment les dispositions fiscales et sociales, et s'engage à en informer les bénéficiaires ainsi que les conditions d'utilisation des chèques Qualicado : date de validité et du fait qu'ils ne peuvent être ni utilisés ni échangés ni remboursés postérieurement à leur date de validité, qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'un rendu de monnaie et que certains commerçants peuvent ne pas accepter ce titre de paiement en période de soldes, promotions ou toutes autres remises. Alimentaire : utilisable sur les produits festifs et dits de luxe. Le client s'interdit de revendre les chèques Qualicado. Les chèques Qualicado non utilisés par le client ne feront pas l'objet d'un remboursement et le client ne pourra pas retourner les chèques non utilisés à l'association. Ces chèques non utilisés ne pourront donc, en aucun cas, faire l'objet d'un avoir de la part de l'association ACDC.

ARTICLES 8. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations saisies sont destinées à la Commission Qualité d'ACDC et ses partenaires. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 78 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il lui suffit pour exercer ce droit d'en faire la demande par courrier adressé à : ACDC - Commission Qualité Qualicado - Pépinière Chrysalis - Zone du Combal - 12300 DECAZEVILLE. Toutes les données sont traitées par la Commission Qualicado et restent confidentielles.

PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES

Chèques-cadeaux aux salariés : comment ça marche ?

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/cheques-bons-achat-cadeaux-salaries>